



Internet

sur le blog de Caroline Mecary

Le Président du Conseil général du Jura pris en flagrant délit d'homophobie

Sur son blog, l'avocate Caroline Mecary, revient sur la décision de Jean Raquin, président du Conseil général du Jura, de refuser l'agrément à l'adoption à un couple de lesbien, en dépit même d'une condamnation prononcée contre la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme sur cette pratique.

Maître Mécarry juge que la décision de Monsieur Raquin est « *totalemt arbitraire et inhumaine* ». Pour elle, le président du Conseil général du Jura est pris « *en flagrant délit d'homophobie* ». Elle rappelle qu'à la suite de la condamnation de la France, ce même président avait déclaré publiquement dans la presse : « *Je privilégie l'adoption par un homme et une femme* » ou encore « *je privilégierai un couple hétérosexuel* ».

[Jean-Benoît RICHARD](#)

pour lire l'article en ligne >
[http://www.avocats.fr/space/car \(...\)](http://www.avocats.fr/space/car (...))

[\[Retour\]](#)



© Gais et lesbiennes Branchés, 1994-2009 - reproduction interdite

caroline.mecary

carolinemecary.blog

[Accueil](#) [Blog](#) [A propos](#)

Publications : [Les + récentes](#) | [Les + actives](#) | [Les + visitées](#)

FEVR. 2 LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU JURA PRIS EN FLAGRANT DÉLIT D'HOMOPHOBIE

Par [caroline.mecary](#) le 02/02/09 - 18:59

11 commentaires

Publié sur [caroline.mecary](#)

Lu 408 fois

Version imprimable [HTML](#)

Réagissant à l'arrêt de principe, rendu le 22 janvier 2008, par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, qui condamnait la France en raison d'un refus d'agrément à l'adoption qui avait été opposé à Emmanuelle B., femme homosexuelle, le président du conseil général déclarait publiquement dans la presse : « Je privilégie l'adoption par un homme et une femme » (Le progrès du 26 janvier 2008) ou encore « je privilégierais un couple hétérosexuel » (La voix du Jura n°3297 p 5).

Voilà qui est fait : alors même que le nouveau rapport d'enquête sociale et le nouveau rapport d'enquête psychologique concernant, tant Mme Emmanuelle B. que sa compagne Laurence R. sont excellents et concluent tous les deux à un avis favorable à la délivrance de l'agrément, le président Conseil Général du Jura vient de refuser à Mme Emmanuel B. l'agrément, sans que sa décision, ne soit objectivement fondée.

Cette décision, prise par un homme politique, qui fait fi des investigations réalisées durant neuf mois par les travailleurs sociaux, est particulièrement grave car

- elle est totalement arbitraire et inhumaine
- elle bafoue l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 22 janvier 2008, rendu au profit d'Emmanuelle B.
- elle bafoue le travail des travailleurs sociaux chargés « d'évaluer » les candidats à l'adoption.

En réponse, Mme Emmanuelle B et sa compagne Laurence R. , très affectées par cette décision intolérable, vont saisir le Tribunal administratif de Besançon d'une demande d'annulation de cette décision arbitraire et discriminatoire ainsi que la Haute autorité de lutte contre les discriminations. Parallèlement, elles vont saisir le comité des ministres chargé du suivi de l'exécution des arrêts de la Cour, ainsi que le commissaire aux droits de l'homme.

La défense des droits de l'homme, y compris les droits des homosexuel/les, reste encore un chantier très difficile en France, pays démocratique où l'homosexualité est encore et toujours une cause de discrimination, qu'il s'agisse d'adoption ou de mariage.

Recherche

Dernières publications

[DONNER UNE PLACE JURIDIQUE AUX BEAUX PARENTS : EFFETS D'ANNONCE OU REALITE ?](#)

[ÉGALITÉ DES GENRES DANS L'UNION EUROPÉENNE](#)

[DU GRAIN À MOUDRE : FAUT IL](#)

[PÉNALISER LA TRANSMISSION DU VIH ? émission de Julie Clarini et Brice Couturier](#)

[le 11 février](#)

[EMMANUELLE B/FRANCE : acte III : LES RECOURS](#)

[MIEUX VAUT ÊTRE MORT QUE "PD" I](#)

[LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU JURA PRIS EN FLAGRANT DÉLIT D'HOMOPHOBIE](#)

[ARRET DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI](#)

[DU 11 DÉCEMBRE 2008 : LES JUGES ONT LA TETE DURE](#)

[MÈRE PORTEUSE : LA COUR DE](#)

[CASSATION VIENT DE CASSER L'ARRÊT](#)

[DE LA COUR D'APPEL DE PARIS SUR UNE QUESTION DE PROCÉDURE](#)

[THE VATICAN MUST END DENYING](#)

[HUMAN RIGHTS AT UN](#)

[CRIMINALISATION DU SIDA](#)

Derniers commentaires

[Délégation-partage autorité parentale](#)

[c'est exact mais il n'y a pas que les Pays](#)

[Bas qui vont loin](#)

[C'est le système Hollandais.](#)

[Certes cela a un côté brutal](#)

[Je ne sais pas...](#)

Tartufferie

Incredible!!!

merci de tous vos soutiens

Témoignage de soutien

Génétique

PETIT RAPPEL DE L'HISTOIRE

Melle Emmanuelle B. est âgée aujourd'hui de 48 ans.

Elle exerce la profession de professeur en école maternelle depuis 1985.

Elle est titulaire d'une maîtrise en psychologie.

Elle vit depuis 1990 avec Mademoiselle Laurence R., qui exerce la profession de psychologue.

Souhaitant, depuis l'âge de 30 ans, adopter un enfant, Melle Emmanuelle B. avait déposé, le 28 février 1998, une demande d'agrément auprès du département du Jura.

Le Conseil général avait refusé cet agrément en invoquant l'homosexualité de la requérante.

Après avoir épuisé les voies de recours interne (recours en annulation devant le tribunal administratif, puis la Cour administrative d'appel puis le Conseil d'Etat) Melle Emmanuelle B. avait saisi la Cour européenne des droits de l'Homme, en 2002.

Par un arrêt de principe rendu le 22 janvier 2008, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a condamné la France.

La Cour a jugé que le refus d'agrément, qui avait été opposé à Emmanuelle B., constituait une atteinte à son droit de mener une vie privée et familiale, droit garanti par l'article 8 de la CEDH (requête 43546/02).

La Cour a estimé que cette atteinte était discriminatoire, car fondée sur la seule orientation sexuelle d'Emmanuelle B.

La Cour a considéré que cette atteinte discriminatoire n'était ni justifiée, ni objective, ni nécessaire dans un état démocratique.

C'est dans ces conditions que la Cour Européenne a condamné la France tenant compte de l'évolution du contexte socioculturel européen où, il existe pas moins de neuf pays européens (l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Islande, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède) qui admettent l'adoption par des couples homosexuels ou par des personnes célibataires qui sont homosexuels.

Et c'est à la suite de cette arrête d'Emmanuelle B. a redéposé en avril 2008 la demande d'agrément qui vient d'être rejetée pour des motifs fallacieux.

Types de publication

[Nouvelle](#) (25)

[Video](#) (1)

Mots-clés

[adoption](#) (14)

[adoption plénière](#) (12)

[adoption simple](#) (13)

[art et techniques de la plaidoirie](#) (8)

[autorité parentale](#) (12)

[avocat](#) (19)

[discrimination](#) (22)

[divorce](#) (7)

[droit de la famille](#) (16)

[droit de la presse](#) (9)

[droit des homosexuels](#) (17)

[droit et homosexualité](#) (17)

[délégation de l'autorité parentale](#) (10)

[environnement](#) (4)

[homoparentalité](#) (14)

[homosexualité](#) (3)

[injure homophobe](#) (4)

[mariage homosexuel](#) (10)

[nouveaux couples](#) (13)

[pacs](#) (11)

Archives par mois

[février 2009](#)

[décembre 2008](#)

[novembre 2008](#)

[février 2008](#)

[janvier 2008](#)

[novembre 2007](#)

[octobre 2007](#)

Flux RSS

 [Publications](#)

 [Commentaires](#)

11 commentaires

Honteux, qu'à notre époque

Par *Saraswat* le 03/02/09 - 01:21

une personne d'un rang aussi élevé puisse avoir une réaction aussi

primaire.

"Homophobie"

Par *Ahmed* le 03/02/09 - 12:49

"Homophobie "

Ah pauvre Phillippe Murray qui doit se retourner dans sa tombe . Le festival des revendications permanente . La perte des valeurs . Un gamin ne sera hamais heureux avec 2 papas ou 2 mamans , quoi qu'en dise les thuriferaires du progressisme aveuglé dans leurs délires boboides . Vivement la charia au frankistan , on aura plus besoin de ces avocats . Il n'y a qu'une seule loi et c'est celle d'ALLAH le misericordieux

dieu est (peut-etre) grand

Par *pierre villain* le 04/02/09 - 06:21

mais l'homme est bien petit... Ahmed, votre commentaire est le signe d'une "grande petiteesse" de raisonnement! si Allah était misericordieux, il donnerait l'egalite entre parents, pere et mere. Il n'autoriserait pas qu'un élu puisse prendre une telle decision, contre la justice, contre la misericorde, et contre Dieu (s'il existe). Il ne donnerait pas le pouvoir de decision a un homme sur le seul critere de son age (ce monsieur n'est le Pdt du CG du Jura quen riason de son age, pas de son intelligence). Assez de bondieuseries: elles menent trop souvent a la guerre, et au mepris de la difference.

pour l amour

Par *BERTRANT* le 04/02/09 - 09:47

Ahmed, si ta religion prêche la haine, cela devient tres GRAVE. (Ceux sont les hommes qui ont écrit la bible, pas DIEU.) Même le Pape devient negationniste et homphobe. Si les religions ne se remettent pas en question, elles resteront toujours dans leur ignorance du pouvoir et de la guerre.

POUR L EGALITE DE TOUS LES HOMMES

re ahmed

Par */* le 04/02/09 - 10:19

ahmed, quand on essaye une ecriture un peu pedante au moins on evite les fautes d orthographe !

re re Ahmed!!

Par *Ludovic* le 04/02/09 - 10:43

La provocation n'est jamais une très bonne chose quand elle est sérieusement faite Ahmed. Dieu ne nous sauvera de rien et l'évolution est en marche. Je ne vais developper les arguments laïques pour vous convaincre, ce serait du temps de gâché, mais si "Dieu" est amour, pourquoi empêcherait-il deux femmes d'en donner à un enfant sous prétexte qu'elles sont homosexuelles. L'argument religieux est bien chiffonné et vieilli. Et ridicule...

Ludovic, un homosexuel athé et fier de l'être dans les deux cas!!

Génétique

Par *Tétunçois* le 04/02/09 - 11:53

La droite est génétiquement homophobe .

Témoignage de soutien

Par *Charles* le 04/02/09 - 17:39

Malgré sa non-résonance dans les média, notre cause n'en est pas moins légitime.

C'est pourquoi je tiens à vous apporter mon soutien le plus total dans la défense que vous apportez au milieu LGBT et plus particulièrement à Emmanuelle et Laurence.

Même si vous essayez refus et coups bas de la part des autorités ou des politiques, ne baissez pas les bras : votre victoire sera d'autant plus éclatante !

Courage !

Salutations sincères,

Charles

merci de tous vos soutiens

Par *caroline mecary* le 04/02/09 - 18:20

ils sont retransmis à Emmanuelle et Laurence qui en ont bien besoin et les apprécient à leur juste valeur

Incroyable!!!

Par *HPI* le 04/02/09 - 22:24

Comment être au dessus des loies en 2009?

Demandez à Jeannot R'lapin!!!

C'est de l'humour...

Plus sérieusement, je vous encourage les filles!!!

10 années d'épreuves juridiques, et toujours le même projet...
Beaucoup de couple n'auraient jamais su résister et dépasser cette épreuve!!!

Alors chapeau à vous de vous battre, et respect!

Tartufferie

Par *Tétunçois* le 04/02/09 - 22:50

Les valeurs que prône ahmed ce sont celles de la pédophilie et ensuite il vient faire la morale aux homosexuels !!!

Ton prophète Mahomet a eu des relations sexuelles avec une gamine de 9 ans (AICHA) . En 2009 , ton prophète de malheur il serait en taule .
ça me fait penser aux talibans en Afghanistan qui à l'époque durant laquelle ils avaient le pouvoir , tripotaient les enfants dans les écoles coraniques ...

Et ce sont ensuite ces islamistes qui vont nous faire la morale !



© Conseil National des Barreaux | Convention nationale des avocats 2008 | Mentions légales | Conception et réalisation : Plan.Net et affinitiz